

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Finances  
locales

Sous matière : Décisions  
budgétaires

**OBJET :  
VOTE DU COMPTE  
ADMINISTRATIF  
2016 - EAU**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST  
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL  
EN DATE DU : 04.10.2017

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 04.10.2017

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU : **18 AVR. 2017**

Séance du Conseil Municipal du 10 avril 2017,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

**Présents** : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal, EL KAHAZ Sarah, SOULIER Agnès, BUSTOS Jean-Paul, THOMAS-DAIDE Hélène, LINOU Stéphane, THOMAS Guy, THOMAS Eric, POUPEAU Nathalie, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

**Procurations :**

Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. GREFFIER Philippe,

**Absents :**

Mme CHOPIN Marie-Christine,  
Mme ISSALYS Jeanne,

**Secrétaire** : Mme SOULIER Agnès,

Vu la délibération du conseil municipal n°78 en date du 11 avril 2016 approuvant le budget primitif 2016 et les décisions modificatives s'y rapportant,

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administratives tenue par Monsieur le Maire,

Constatant que le Maire a quitté la séance au moment du vote conformément à l'article L. 2121-14 du CGCT.

Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif.

Après avis de la Commission des finances du 07 avril 2017,

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

**APPROUVE** le compte administratif 2016 EAU, arrêté comme suit :

**SECTION D'EXPLOITATION :**

Dépenses réalisées	241 996.09 €
Recettes réalisées	378 061.08 €
Excédent	136 064.99 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses réalisées	818 096.36 €
Recettes réalisées	706 184.10 €
Déficit	- 111 912.26 €

Soit un excédent global de 24 152.73 €.

**CONSTATE** les résultats du budget 2016 EAU :

	RESULTAT A LA CLOTURE N-1	PART AFFECTE A L'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE N	RESULTAT DE L'EXERCICE N	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE N
Investissement	- 246 709.28	0.00	134 797.02	-111 912.26
Exploitation	329 286.57	246 709.28	53 487.70	136 064.99
<b>TOTAL</b>	<b>82 577.29</b>	<b>246 709.28</b>	<b>188 284.72</b>	<b>24 152.73</b>

*ADOPTE A L'UNANIMITE*

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.  
Pour extrait conforme au registre.  
La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 10 avril 2017.

Ampliation faite le :  
**18 AVR. 2017**  
Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le :  
**12 AVR. 2017**  
Par publication le :  
**18 AVR. 2017**  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services



Hervé ANTOINE



Le Maire,

  
Patrick MAUGARD

Accusé de réception de Préfecture du 12/04/2017  
N°011-211100763-20170410-2017-71-DE